



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du mardi 27 janvier 2015

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette CAPD, le SE-Unsa souhaite revenir sur l'horreur du carnage perpétré contre les membres de Charlie Hebdo et plus globalement contre la liberté d'expression.

Le fabuleux élan de solidarité qui s'est manifesté depuis, confirme qu'il y a bel et bien une France solidaire qui sommeille. Une France qui n'exerce pas, loin s'en faut, son droit à la parole dans les urnes mais une France qui partage des valeurs d'humanité et de laïcité, une France qui tient à la libre expression de ses idées et de son esprit de dérision.

Coïncidence fâcheuse, le SE-Unsa s'apprêtait à lancer aux premiers jours de 2015, son année de la laïcité.

Notre institution s'était un peu assoupie, il faut bien le dire, sur ce principe pourtant fondamental de laïcité. Notre dernière déclaration ici-même, mettait en évidence l'absence d'action le jour de l'anniversaire du 9 décembre 1905 qui vit la séparation de notre Ecole et des Eglises. Une loi qui assure aux enfants de notre République leur liberté de conscience et reconnaît à chacun le droit à sa propre spiritualité, religieuse ou pas.

C'est au nom de cette laïcité que l'École a pour mission inlassable de former des citoyens éclairés capables de forger leur libre arbitre et de vivre ensemble : une École libératrice des jougs les plus conservateurs qui emprisonnent et empoisonnent les esprits.

C'est le souffle de cette liberté de pensée que crayonnaient les caricaturistes. C'est cette flamme que l'École doit sans relâche entretenir et raviver.

Trois semaines après les attentats, l'onde de choc continue de susciter débats sur la question de la liberté d'expression, preuve, s'il en était besoin que ce principe ne va pas de soi en tous lieux. Depuis certaines classes qui ont refusé de respecter une minute de silence à certaines manifestations plus ostentatoires, les enseignants tentent de tout mettre en œuvre à leur niveau pour engager le dialogue avec élèves et familles.

C'est pour mener à bien cette mission que nous vous demanderons en questions diverses, Monsieur le directeur académique de mettre à la disposition des enseignants des outils et des ressources.

Cette CAPD s'installe donc dans un contexte particulier et une configuration différente de la précédente s'agissant de la répartition des élus. Le SE-UNSA maintient ses 3 sièges ce qui confirme son implantation et valide sa conception du dialogue social. Car seul ce dialogue saura faire progresser l'équité mais aussi les droits des personnels dans cette instance et plus largement, à tous les moments clés de leur carrière.

Le devoir de transparence, une réelle prise en compte de la dimension humaine sont autant de composantes importantes aux yeux de la profession. Dans notre enquête nationale « 800 000 enseignants, et moi et moi » ils ont su nous l'exprimer en pointant des leviers comme la confiance qui doit leur être accordée, la recherche d'une relation plus fluide avec la hiérarchie, l'articulation vie personnelle/vie professionnelle.

C'est cette feuille de route émanant de la réalité du terrain qui guidera les pratiques et les revendications du SE-Unsa et nous reviendrons régulièrement sur cet aspect des relations avec notre hiérarchie, notamment en matière d'accompagnement professionnel et d'évaluation des enseignants. Nous reviendrons également sur le besoin de proximité. Une proximité qui se perd chaque fois qu'on éloigne le niveau des décisions.

Lors d'une réunion de travail au rectorat jeudi 22 janvier, nous avons fait part à madame le Recteur par l'intermédiaire du nouveau secrétaire général académique Stéphane Aymard, de notre inquiétude de voir certaines problématiques échapper progressivement aux Inspecteurs d'Académie, devenus Directeurs Académiques. Cet éloignement du niveau décisionnel fait perdre de vue les particularités et la finesse des problématiques que nous soumettons à notre administration.

Concernant les règles du mouvement intra-départemental, par exemple, nous ne sommes pas opposés a priori à une harmonisation académique dès lors qu'elle admet une marge de manœuvre départementale mais surtout si elle va dans le sens de l'intérêt des personnels.

Chaque année, nous déplorons tous un mouvement bloqué et injuste qui ne prend pas suffisamment en compte certaines situations... C'est preuve que notre circulaire doit encore évoluer.

C'est dans cette seule perspective que nous viendrons après les vacances d'hiver, au prochain groupe de travail émanant de cette CAPD et qui lui sera consacré.

Nous avons d'ailleurs rappelé au rectorat que c'est bien cette CAPD qui est compétente pour gérer le mouvement intra-départemental et pour en élaborer les règles dans le cadre fixé nationalement.

Pour être constructif, sur cette question comme sur d'autres, le dialogue social doit se faire dans le respect mutuel. Nous y souscrivons pleinement.

Nous saluons d'ailleurs, votre réponse favorable à notre demande d'une table ronde intempéries et dont vous avez fixé la date au 25 février. Nous interrogeons en ce moment-même les écoles qui nous ont d'ores et déjà adressé un certain nombre de propositions afin d'enrichir notre réflexion et améliorer l'organisation des services départementaux.

Sur le mouvement intra-départemental enfin, l'ensemble des opérations cette année seront encore décalées et gérées dans l'urgence en raison des élections territoriales... amenant du stress pour nos collègues enseignants mais également pour l'administration. Le SE-UNSA s'est opposé nationalement en CTM à ce report sans être entendu.

De toute évidence, le gouvernement aura reculé devant la crainte que les opérations de carte scolaire ne soient instrumentalisées à des fins politiques... Et l'on ne peut que s'interroger sur les responsabilités de chacun quand on voit que la nouvelle carte d'éducation prioritaire, qui suppose un effort budgétaire significatif pour lutter contre la grande difficulté scolaire est finalement présentée dans certains cas comme une régression ! Nous déplorons que le politique prenne le pas sur l'intérêt de l'Ecole.

Nous avons obtenu du cabinet de Madame le Recteur qu'un calendrier incluant la date de la CAPD du mouvement soient arrêtés avant le 6 février. Dont acte.

Au-delà des dossiers spécifiques à la CAPD, le SE-Unsa reste vigilant sur la mise en oeuvre de l'ensemble des décisions émanant des chantiers métier : Augmentation de l'ISAE, évolution dans le temps des ratios de passages à la hors classe, décisions relatives aux décharges en enseignement, pour les collègues exerçant en REP+ mais aussi pour les directrices et les directeurs.

A ce sujet, nous attirons votre attention monsieur le directeur académique sur le référentiel métier que nous avons négocié au niveau ministériel. Référentiel tant attendu par les directrices et directeurs d'école, ainsi qu'une formation renouvée. Celui-ci ajoute notamment 3 jours de stage au cours de la 1ère année de leur prise de fonction, la mise en place d'un tutorat pour l'aide à la prise de fonction, assuré par un directeur expérimenté et rémunéré pour cela (300 euros annuels) ainsi qu'une préparation à l'inscription sur la liste d'aptitude dans le plan de formation départemental. Enfin et surtout, ce travail visait la simplification des tâches qui entrent dans leur mission. Cette volonté ministérielle ne trouve pas toujours son pendant au niveau du département et des circonscriptions. Ainsi, certaines obligations viennent encore s'ajouter à la mission des directeurs comme la déclaration des intervenants en milieu scolaire, le pointage des sorties scolaires à remplir pour la préfecture et à remettre régulièrement aux circonscriptions.

Nous vous demandons de bien vouloir apporter là aussi une harmonisation des pratiques sur le département et une pondération lorsque ces demandes ajoutent à la charge de travail.

Pour terminer, nous souhaitons revenir sur le dossier des rythmes scolaires. Le SE-Unsa plaide pour des comités de pilotage dans toutes les écoles afin de faire évoluer l'articulation des temps scolaire et périscolaire. Les personnels ne comprendraient pas que l'on en reste à cette première étape. Il est indispensable de faire un bilan avant la fin de l'année scolaire avec les communes, les animateurs de TAP, les parents.

Concernant l'ordre du jour et plus particulièrement le suivi et la vérification des barèmes du mouvement interdépartemental, nous remercions vos services de nous adresser régulièrement le tableau des demandes de mutation réactualisé, ce qui nous permet de mener à bien notre mission de contrôle et d'information.

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Les délégués du personnel du SE-Unsa du Gard